



**HAL**  
open science

# S'engager en contexte hostile : la visibilité homosexuelle entre choix et contraintes au Sénégal

Christophe Broqua, Gabrièle Laborde-Balen

## ► To cite this version:

Christophe Broqua, Gabrièle Laborde-Balen. S'engager en contexte hostile : la visibilité homosexuelle entre choix et contraintes au Sénégal. *Politique africaine*, 2022, L'anti-genre en Afrique Une catégorie globale en pratiques, 168, pp.135-155. 10.3917/polaf.168.0135 . halshs-04370184

**HAL Id: halshs-04370184**

**<https://shs.hal.science/halshs-04370184>**

Submitted on 3 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **S'engager en contexte hostile. La visibilité homosexuelle entre choix et contraintes au Sénégal**

Christophe Broqua, Gabrièle Laborde-Balen

### Résumé :

Depuis la fin des années 2000, la situation des homosexuels n'a cessé de se dégrader au Sénégal, où les arrestations et les emprisonnements se sont multipliés. Il y existe pourtant des associations de minorités sexuelles qui œuvrent principalement dans le domaine de la lutte contre le sida. Cet article retrace les parcours des deux principaux militants homosexuels (masculins) du pays. L'un et l'autre ont été victimes de violences qui ont tout d'abord renforcé leur détermination militante. Durant une période, ils ont revendiqué la dépénalisation de l'homosexualité mais se sont heurtés à une hostilité généralisée, dont celle d'une organisation islamique qui a fait de la lutte contre cette orientation sexuelle l'un de ses principaux combats. Au-delà des adversaires religieux, la situation des militants est fragilisée par l'absence de soutien public de la part de leurs partenaires locaux dans la lutte contre le sida, dont l'objectif se limite à l'accomplissement le moins visible possible d'actions ciblées en direction des homosexuels masculins.

Dans diverses régions du monde, les mobilisations de minorités sexuelles rencontrent une hostilité croissante, sous forme parfois de mouvements organisés. Le Sénégal fait partie des pays africains où une telle opposition ne cesse de prendre de l'ampleur depuis la fin des années 2000<sup>1</sup>. De surcroît, les arrestations policières et les emprisonnements s'y multiplient, au point que de nombreux homosexuels cherchent à fuir le pays. Au début de cette même décennie 2000, le Sénégal était pourtant considéré comme un pays modèle en Afrique en matière de lutte contre le sida en direction des homosexuels masculins<sup>2</sup>. Plutôt qu'un paradoxe, il faut voir dans cette action ciblée relativement « précoce » l'une des conditions de la dégradation de la situation, par la mise en visibilité involontaire de la question homosexuelle (Angotti et al., 2019).

Plusieurs éléments de contexte ont rendu possible la construction progressive de l'homosexualité comme un problème public au Sénégal dans les années 2000 : le développement des médias privés, les jeux de l'alternance politique, la dépendance des politiques aux pouvoirs religieux, la transformation des formes d'engagement islamique ou encore l'évolution des normes de genre. À tout cela s'est ajouté le mouvement de lutte contre le sida qui a donné naissance aux mobilisations homosexuelles : la grande majorité des associations de minorités sexuelles au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique francophone, ont pour origine, pour objet officiel et pour principale activité la lutte contre le VIH. Ainsi, dans ce pays, un large spectre d'acteurs ont été impliqués dans la publicisation de la question homosexuelle, objet d'une profusion de discours et d'une véritable « lutte représentationnelle » (Mbaye, 2018). Dans cet espace fortement clivé, certains militants homosexuels, d'un côté, et certains leaders religieux, de l'autre, ont formé deux pôles antagoniques. Comment analyser cette situation ?

En dépit du fait évident que les mouvements sociaux ne se développent pas de manière autonome mais en relation avec des contextes politiques et sociaux, les recherches spécialisées ont longtemps

---

<sup>1</sup> Pour d'autres exemples sur le continent africain, voir notamment Baisley, 2015 ; McKay & Angotti, 2016.

<sup>2</sup> Cet article se concentre sur les homosexuels masculins qui, dans le contexte étudié, sont au centre des luttes associatives car très fortement touchés par le VIH/sida.

omis de s'intéresser aux interactions entre lesdits mouvements et d'autres acteurs impliqués dans la définition des causes ou des problèmes publics. L'émergence d'une littérature sur les relations entre mouvements et contre-mouvements a représenté une avancée. Elle s'est particulièrement développée à propos des droits sexuels et reproductifs, à travers la notion d'« opposing movements » (Meyer & Staggenborg, 1996 ; Fetner, 2008). Toutefois, cette littérature n'évite pas toujours l'écueil d'une trop grande focalisation sur les groupes mobilisés. Dans son prolongement, il a été proposé d'appréhender ces mobilisations à partir d'une approche interactionniste attentive aux divers acteurs en présence et ne privilégiant pas a priori les mouvements sociaux (Fillieule & Broqua, 2020).

Dans cet article, nous avons choisi d'étudier les parcours des deux principaux militants homosexuels sénégalais, Oumar et Lamine<sup>3</sup>. Cela implique d'examiner les relations (souvent conflictuelles) entretenues avec les acteurs qu'ils ont croisés ou trouvés en travers de leur route, notamment l'organisation islamique qui les a le plus combattus, Jamra<sup>4</sup>. Il s'agit de comprendre ce qui rend possible ou empêche le maintien de l'engagement en situation de forte hostilité, voire de violence. Car l'élément le plus marquant de leurs parcours est l'animosité qu'ils ont rencontrée et le climat répressif qu'ils ont dû affronter.

Comme l'ont montré diverses recherches en sciences sociales, la répression que subissent les mobilisations émane souvent de l'État (Davenport et al., 2005 ; Combes & Fillieule, 2011 ; Cuadros & Rocha, 2013 ; Uysal, 2013). Dans la situation étudiée ici, son action est ambivalente (Bertolt, 2020). L'État n'est pas fait d'un bloc : certains de ses services permettent la criminalisation des minorités sexuelles tandis que d'autres coopèrent avec elles. D'un côté, les homosexuels vivent sous la menace de l'article 319 du Code pénal, qui prévoit que « sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 francs, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe », rendant possibles des arrestations arbitraires et des condamnations judiciaires. D'un autre côté, aucun président sénégalais n'a jamais pris l'initiative de déclarations stigmatisant l'homosexualité – à l'inverse d'autres dirigeants africains – et, surtout, l'État, à travers ses instances chargées de la lutte contre le sida, collabore avec des associations « homosexuelles ». Cette duplicité se manifeste dans leur raison d'être officielle : déclarées comme associations de lutte contre le sida, aucune (sauf une, Défense) ne fait mention de l'homosexualité dans ses statuts. Elles sont néanmoins reconnues comme des associations homosexuelles dans le milieu de la lutte contre le sida, y compris par ses composantes étatiques.

En fait, la répression est moins politique (au sens d'action gouvernementale) que sociale ; elle se manifeste a minima par une forte contrainte au silence, tout signe d'homosexualité inspirant une hostilité quasi générale. Se dire homosexuel est contraire à la sutura, cette règle de bienséance qui impose la discrétion comme garantie de bonne réputation. Ce contexte confronte ainsi les militants associatifs à un dilemme : comment se mobiliser sans se rendre visible ? Alors que les actions de lutte contre le sida en direction des homosexuels sont généralement pensées pour être menées dans l'ombre, Oumar et Lamine vont progressivement se trouver sous les feux de la rampe, sans l'avoir toujours choisi. Comment en sont-ils venus à occuper une position publique d'activistes ? Quelles contraintes ont pesé sur leurs activités militantes ? Quels ont été les effets du contexte répressif sur leurs parcours ? En dépit de nombreuses similitudes, les trajectoires d'Oumar et de Lamine n'ont

---

<sup>3</sup> Les noms des associations, des ONG et de leurs responsables ont été changés.

<sup>4</sup> Seuls les noms de cette organisation et de ses responsables ont été conservés, étant donné leur présence volontairement massive dans les médias.

pas connu le même dénouement : l'un a dû quitter le pays et l'autre a pu y rester. Au-delà des traits communs, nous chercherons donc à comprendre ce qui distingue leurs cheminements. Saisir ici les devenirs possibles de l'engagement en contexte hostile conduit à envisager de manière liée deux enjeux a priori séparés : le premier concerne les logiques complexes de l'opposition à laquelle sont confrontées les mobilisations homosexuelles et, en particulier, la position ambivalente de leurs alliés locaux ; le second tient à la contrainte au silence et à la discrétion (*sutura*) que peut contrarier une approche revendicative. Nous verrons que les positions adoptées par les militants du point de vue de la visibilité homosexuelle conditionnent fortement leurs relations avec certains partenaires sénégalais, dont dépend leur possibilité d'existence professionnelle et sociale dans le contexte local<sup>5</sup>.

### **L'espace hiérarchisé et divisé de la lutte contre le sida**

Oumar et Lamine, comme presque tous les acteurs présents dans ce texte, occupent une place déterminée dans l'espace de la lutte contre le sida au Sénégal<sup>6</sup>. Se caractérisant par un objectif sanitaire commun, cet espace est relativement hétérogène dans sa composition, puisqu'il comprend, entre autres, des institutions publiques, des institutions médicales, des organisations internationales, des ONG, des associations, des acteurs religieux, etc. C'est aussi un espace divisé où des « luttes de concurrence » se déploient sur au moins deux plans : tout d'abord celui des conceptions de l'action à mener contre l'épidémie, ensuite celui de l'accès aux ressources. Sur ce second plan, la création au début des années 2000 d'organismes internationaux de financement, dont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, a façonné en profondeur les relations entre les acteurs locaux. Ce bailleur d'ampleur inédite oblige en effet à la formation locale d'un réseau pyramidal composé de plusieurs strates d'organisations auxquelles sont (re)distribués les fonds octroyés. Les pouvoirs publics, les ONG et les associations sont ainsi soumis à ce mode hiérarchisé de financement, où les associations homosexuelles se situent en bas de l'échelle, au bout de la chaîne de redistribution en tant qu'acteurs de mise en œuvre, tandis que des ONG professionnalisées œuvrant dans le domaine du sida ou de la santé occupent une place dominante, dont nous verrons qu'elle profite de la clandestinité imposée par la stigmatisation aux « populations clés » (c'est-à-dire les minorités les plus touchées par le VIH)<sup>7</sup>. Cela n'a jamais cessé de peser d'un poids considérable sur le développement des associations homosexuelles.

Tout commence à la fin des années 1990, à Dakar, lorsque Souleymane et ses amis fondent Ensemble, la première association de lutte contre le sida animée par et pour des homosexuels au Sénégal. À la même période, une enquête quantitative est réalisée auprès d'homosexuels masculins (Niang et al., 2003), la première du genre en Afrique. Souleymane en est la cheville ouvrière,

---

<sup>5</sup> Cet article repose sur les enquêtes au long cours menées par les deux auteur·e·s au moyen d'observations ethnographiques et de plusieurs dizaines d'entretiens semi-directifs. Christophe Broqua a entrepris des recherches sur l'homosexualité au Sénégal en 2008. Il a effectué une douzaine de séjours de recherche à Dakar pendant une durée totale de 21 mois entre 2011 et 2019. Gabrièle Laborde-Balen a résidé à Dakar de 2014 à 2021, où elle a réalisé de nombreuses enquêtes sur le VIH/sida, dont une sur les homo-bisexuels masculins. L'un et l'autre entretiennent des relations de longue date avec divers « informateurs » à Dakar, dont les deux militants au centre de cet article. Entre 2013 et 2020, deux entretiens enregistrés ont été réalisés avec Lamine et plus d'une dizaine avec Oumar. La rédaction de cet article s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche sur les homosexuels sénégalais exilés à l'étranger et sur les conditions de vie locales les poussant à fuir (« GayM »), qui a bénéficié d'un financement de l'ANRS.

<sup>6</sup> Sur cette notion développée au sujet de la France, voir Pinell et al., 2002.

<sup>7</sup> Dans un tout autre contexte, le même phénomène est à l'œuvre : Qureshi, 2022.

rendant possible la mise en relation avec les hommes interrogés (Sappe, 2002a)<sup>8</sup>. Cette enquête est suivie d'actions ciblées, dont plusieurs ateliers organisés par Ensemble. Parmi les personnes qui fréquentent ces activités se trouvent Oumar et Lamine.

Oumar est né en 1971 dans un milieu très modeste où il est élevé par sa mère au sein d'une grande famille. Il interrompt sa scolarité à l'école primaire et, vers l'âge de 14 ans, il décide de suivre son meilleur ami dans une école coranique dans laquelle il reste plusieurs années. Il part ensuite vivre en Sierra Leone puis en Guinée, dans la famille de son père, avant de rentrer à Dakar à la fin des années 1990. En 2002, un ami lui propose de rejoindre Ensemble, mais par souci de discrétion dans le cadre de son activité professionnelle, il préfère rester en retrait. Puis en 2003, alors qu'il a perdu son travail, une autre personne l'invite à un atelier de formation sur le VIH. À la fin de l'atelier, les responsables d'Ensemble choisissent de confier le secteur de la banlieue de Dakar à Oumar et Lamine (également présent). Germe alors dans l'esprit du premier l'idée de créer sa propre association. Avec deux amis, dont Lamine, il décide de créer l'association Défense. Oumar rencontre ensuite un responsable du Groupement anti-sida, la principale ONG de lutte contre le sida au Sénégal, qui occupe une position intermédiaire entre certains bailleurs internationaux et des acteurs locaux. Ce responsable annonce à Oumar que s'il réussit à rassembler des homosexuels en banlieue, l'organisation financera ses activités. Une réunion est organisée fin 2003 et, rapidement, un premier financement est accordé par le Groupement anti-sida à Défense. Ainsi débute leur partenariat.

Sans doute inspiré par ce succès, Lamine décide à son tour de créer son association. Il réside lui aussi à l'extérieur de Dakar où il était, parallèlement à son engagement au sein de Défense, président d'une fédération d'associations de la banlieue (sans lien avec l'homosexualité ou le sida). Fort de son expérience, il pense utile de créer une autre association en dehors de la capitale, « parce que les homosexuels de la banlieue ne voulaient pas fréquenter les homosexuels de Dakar »<sup>9</sup>. Solidaire est fondée en 2006. Peu après, Lamine commence à exercer en tant que médiateur de santé<sup>10</sup>. Son rôle est d'attirer les homosexuels dans des lieux de prise en charge sanitaire et d'y mener des activités de prévention.

Un contexte favorable explique ces créations d'associations : certains bailleurs incitent à une action ciblée contre le sida en direction des homosexuels, et les pouvoirs publics et les ONG ont donc besoin d'intermédiaires pour les atteindre. De plus, des responsables du Conseil national de lutte contre le sida (CNLS) et de la Division sida du ministère de la Santé lancent en 2004 une nouvelle enquête visant à mesurer la prévalence du VIH chez les homosexuels au Sénégal, qui confirme que ce groupe est beaucoup plus touché que la « population générale » (22% contre 1%) (Wade et al., 2005). La participation à la recherche et aux activités qui s'ensuivent a pour conséquence un engagement croissant au sein des associations homosexuelles (Larmarange et al., 2009), renforcé par le fait qu'à partir de 2006 des financements conséquents du Fonds mondial sont affectés à la mise en œuvre de programmes de lutte contre le sida en direction des homosexuels par les associations concernées.

Mais tout cela n'est pas vu d'un bon œil par tous. Lorsqu'apparaissent les associations homosexuelles au Sénégal, un acteur radicalement différent est déjà partie prenante de l'espace de la lutte contre le sida depuis la décennie précédente : Jamra (« Braise » en arabe). Organisation

---

<sup>8</sup> Nous remercions Robin Sappe d'avoir mis à notre disposition le journal de terrain de son enquête ethnographique pionnière au Sénégal (Sappe, 2002b). Voir aussi Niang & Foley, 2019.

<sup>9</sup> Entretien avec Lamine, Dakar, 25 juin 2013.

<sup>10</sup> Sur cette fonction de « médiateur de santé », voir Lavoie, 2015.

islamique connue pour sa critique de l'homosexualité, elle devient la première structure religieuse sénégalaise à s'impliquer dans la lutte contre le sida à la fin des années 1980 (Broqua, 2016).

Pour comprendre cette mobilisation, il faut tenir compte de certaines caractéristiques de la pratique de l'islam au Sénégal, qui concerne environ 95 % de la population. L'islam confrérique, généralement considéré comme une spécificité sénégalaise, entretient de longue date des liens étroits avec la sphère politique. Les leaders religieux soutiennent certains candidats lors des élections, instaurant une relation de dépendance. En effet, pour être élus, les politiques ont besoin de l'approbation des confréries, pourvoyeuses de voix. Parallèlement, un islam réformiste s'est développé à partir des années 1950 en réaction à l'ordre confrérique, puis de nouvelles organisations islamiques se sont multipliées depuis la fin des années 1970, s'opposant généralement à la laïcité de l'État. Dans les années 1980 et 1990, cette critique domine, mais l'État va progressivement intégrer ces acteurs dans le jeu politique, ce qui lui permet de réduire sa dépendance à l'égard des grandes confréries. Les nouvelles organisations islamiques investissent peu à peu le terrain de la lutte contre la pauvreté et pour le développement. Parmi ces causes, on trouve notamment la lutte contre le sida (Gomez-Perez, 2011).

En 1982, Latif Guèye crée l'organisation islamique Jamra, qui se focalise sur la lutte contre les « fléaux sociaux », parmi lesquels l'homosexualité. Malgré cela, en 1989, un accord est établi entre le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS) et Jamra, qui sera chargée de sensibiliser les milieux islamiques. Pour mener à bien ces actions, Latif Guèye crée en 1993 une ONG également appelée Jamra parallèlement à l'organisation islamique. Entité désormais bicéphale, Jamra n'aura de cesse de jouer de sa double identité. Par son implication dans la lutte contre le sida, elle occupe désormais une position privilégiée pour observer l'attention croissante accordée dans ce cadre aux homosexuels et à leurs associations.

Après le décès de Latif Guèye en 2008, Jamra va connaître une redistribution des tâches et des pouvoirs. Bamar Guèye (frère de Latif) prend la tête de l'ONG, Mame Mactar Guèye (autre frère) et l'imam Massamba Diop celle de l'organisation islamique. Ce changement de personnel va avoir pour effet l'affermissement des positions de l'organisation contre l'homosexualité, en particulier au cours d'événements qui auront de fortes répercussions sur les trajectoires d'Oumar et de Lamine.

### **Quand la violence endurée motive l'engagement**

Ce qui distingue Oumar et Lamine des autres membres ou responsables d'associations homosexuelles au Sénégal est leur engagement public. Même dans les pays voisins, ils ont peu, voire pas, d'équivalent. Pour le comprendre, il faut se souvenir que, dans certaines situations, la répression peut renforcer la mobilisation<sup>11</sup>. Au-delà de leur singularité irréductible, Oumar et Lamine partagent une expérience commune : leurs parcours, avant qu'ils ne deviennent des militants revendicatifs, ont été marqués par des épisodes de stigmatisation et de violence. Pour Oumar, cette expérience précède et déclenche l'engagement ; pour Lamine, elle le conforte et le radicalise.

Oumar établit un lien direct entre les événements qui ont conduit à sa désaffiliation sociale et les débuts de son engagement associatif. À la fin des années 1990, il rencontre un Européen venu à Dakar pour travailler dans le domaine musical. Au chômage, il accepte de collaborer avec celui qui devient aussi son compagnon. Leur entreprise rencontre un franc succès mais, après quelques années, la nature du lien qui les unit devient connue et certains individus malveillants s'en prennent

---

<sup>11</sup> Voir par exemple Shukan, 2019.

à eux. Ils se trouvent alors confrontés à de nombreux problèmes d'hostilité, de violences, de vols. Suite à des ennuis judiciaires, l'Européen décide de quitter le Sénégal après avoir tout vendu et la relation avec Oumar s'achève ainsi. Pendant quelque temps, ce dernier continue de vivre avec le capital acquis, mais il se retrouve finalement sans le sou ; il ne peut plus rester à Dakar et se réinstalle en banlieue. C'est dans ce contexte qu'il décide de créer l'association Défense.

Durant cette période, l'hostilité envers l'homosexualité s'accroît au Sénégal et, en 2008, surviennent des événements qui vont amplifier fortement le climat répressif et affecter profondément les vies d'Oumar et de Lamine qui sont alors tous deux à la tête de leur association. En février, un titre de la presse à scandale publie les photos d'un mariage clandestin entre hommes, assorties d'articles mettant en garde contre la « banalisation » de l'homosexualité au Sénégal<sup>12</sup>. Une enquête est alors diligentée et plusieurs des participants au mariage sont arrêtés. Lorsqu'ils sont relâchés quelques jours plus tard, la controverse redouble. L'imam Mbaye Niang, député et leader du Mouvement de la réforme pour le développement social (MRDS), un parti politique islamique de l'opposition, organise une manifestation contre l'homosexualité, en dépit de l'absence d'autorisation de la préfecture ; elle sera sévèrement réprimée. Mais les religieux ne sont pas les seuls à se faire entendre. D'autres acteurs locaux et, surtout, internationaux expriment leur indignation contre les arrestations d'homosexuels et contre l'article du Code pénal qui permet de les condamner. Ainsi, cet événement va avoir pour conséquence d'ouvrir la question de la dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal.

Une seconde affaire plus retentissante encore a lieu à la fin de la même année 2008. En décembre se déroule à Dakar la 15<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida en Afrique (Icasa). Oumar, à l'instar d'autres membres d'associations homosexuelles sénégalaises, participe à son organisation. Comme un mauvais présage, la veille de l'ouverture, il apprend que son domicile a été attaqué par des jeunes du quartier ; un de ses collaborateurs a sauté par la fenêtre pour leur échapper et s'est brisé les jambes, certains biens ont été volés, d'autres détruits, puis le domicile a été incendié. Oumar a tout perdu. À la fin de la conférence, il est envoyé avec d'autres militants associatifs à Bamako le temps que le climat s'apaise à Dakar. En effet, au cours de la conférence, les minorités sexuelles bénéficient d'une visibilité sans précédent, qui est l'objet de vives critiques dans les médias sénégalais, en particulier de la part de Jamra<sup>13</sup>.

Moins de deux semaines après la fin de la conférence, neuf membres de l'association Solidaire, dont Lamine, sont arrêtés à son domicile. Ils sont condamnés à 8 ans de prison, non seulement en vertu de l'article 319, mais aussi pour « association de malfaiteurs » (article 238). Cette nouvelle affaire provoque une mobilisation internationale d'une ampleur encore supérieure à la précédente, en raison de la sévérité de la peine et de son caractère jugé injuste, mais aussi et surtout parce qu'elle touche des militants de la lutte contre le sida. À Dakar, un « comité de crise » composé de représentants d'organisations sénégalaises et internationales est créé afin de faire libérer les hommes emprisonnés. Dans le même temps, de nombreux acteurs internationaux, notamment français, font entendre leur voix. Ce qui est critiqué en particulier est l'attitude jugée contradictoire des pouvoirs publics sénégalais qui reçoivent des financements internationaux pour lutter contre le sida en direction des homosexuels tout en permettant leur emprisonnement. La libération des neuf détenus a finalement lieu en avril 2009.

Lamine et ses codétenus sont restés près de quatre mois en prison, au cours desquels ils ont subi des sévices et des humiliations, sans compter l'impact de la diffusion de l'information sur leur vie

---

<sup>12</sup> « Mariages des homosexuels au Sénégal : banalité, tendance ou mode ? », Icône, 1er février 2008.

<sup>13</sup> « Révélations fracassantes de l'ONG Jamra sur la 15<sup>e</sup> conférence sur le sida : "la rencontre a été exploitée par d'obscurs lobbies homosexuels et de lesbiennes" », Leral.net, 11 décembre 2008.

sociale, professionnelle, familiale. À sa sortie, les partenaires locaux proposent à Lamine de s'installer en dehors du Sénégal, mais celui-ci refuse. Il affirmera invariablement après cela que les avancées dans d'autres pays ont été obtenues au moyen des luttes qui y ont été menées et qu'il entend donc rester dans son pays afin de contribuer aux changements nécessaires. Une telle position ne va pas de soi. Dès cette époque, des homosexuels africains, en particulier des militants associatifs, mettent en avant les violences qu'ils ont subies pour obtenir l'asile dans des pays du Nord. Lamine est simplement envoyé quelques semaines à Abidjan où il attend que le calme revienne au Sénégal.

À leurs retours respectifs de Bamako et d'Abidjan, Oumar et Lamine sont plus motivés que jamais. De l'expérience des violences subies, ils ont acquis la volonté résolue de poursuivre leur engagement. Au cours des années suivantes, ils deviennent progressivement, et de loin, les deux militants homosexuels les plus actifs et les plus connus du Sénégal, et surtout ils deviennent visibles. Les soutiens internationaux ou locaux ont accentué les conflits avec les opposants. Une logique circulaire s'enclenche, qui génère de la détermination de part et d'autre. Oumar et Lamine vont alors se faire plus revendicatifs, au risque de se retrouver ostracisés.

### **Revendications et isolement des militants homosexuels**

À l'occasion de l'affaire des neuf emprisonnés, quelques rares personnalités sénégalaises prennent publiquement position pour la dépénalisation de l'homosexualité mais elles sont largement conspuées. La pression des opposants est si forte que les partisans de la dépénalisation sont finalement contraints au silence. Cette question ne resurgit qu'après l'élection d'un nouveau président de la République en 2012, à travers les voix d'Oumar et de Lamine.

Au moment de la campagne présidentielle, les accusations fusent contre Macky Sall, qualifié de « candidat des homosexuels » après qu'il a fait une déclaration ambiguë au sujet d'une nécessaire « gestion responsable » de la question de l'homosexualité, laissant penser qu'il souhaitait la dépénalisation. Cependant, à l'occasion de l'emprisonnement en octobre 2012 du journaliste Tamsir Jupiter Ndiaye et de son partenaire (à la suite d'une violente dispute qui les a conduits au commissariat puis leur a valu une condamnation en vertu de l'article 319), on peut constater que les mobilisations en faveur de la dépénalisation sont quasiment réduites à néant. Dans le « comité de veille » qui a fait suite au « comité de crise » et a continué à se réunir sous la houlette du CNLS (Engelberg et al., 2011), certains représentants d'ONG de lutte contre le sida ou de défense des droits humains disent en privé être contre cette loi, mais seuls Oumar et Lamine soutiennent publiquement cette position ; l'écart se creuse entre les revendications des deux militants et le silence volontaire des autres acteurs. À l'occasion de cette nouvelle affaire qui le révolte, Oumar témoigne à visage découvert dans une interview publiée sur Internet en demandant la dépénalisation : « Si ces deux personnes ne sont pas libérées, nous allons lancer le combat pour la dépénalisation de l'homosexualité au Sénégal et en Afrique, c'est tout !!! Je sais que ce ne sera pas facile mais il faut que l'homosexualité soit dépénalisée et immédiatement ! »<sup>14</sup>. Lors de leur réunion suivante, les membres du « comité de veille » lui recommandent de ne plus s'exposer ainsi. Ce débat connaît son paroxysme au cours de l'année 2013. Au mois de mars, une réunion organisée par le Groupement anti-sida sur des questions liées au VIH, rassemblant de nombreux acteurs du domaine, est l'occasion pour Oumar et Lamine de revendiquer une nouvelle fois la dépénalisation. Des journalistes en font état de manière déformée dans *Le Populaire* du 28 mars, affirmant qu'il s'agissait d'une « réunion secrète d'homosexuels » visant à « préparer un plaidoyer à l'Assemblée

---

<sup>14</sup> Boy Dakar, « Sénégal : nouvel appel à la dépénalisation », Blog de Têtu, 27 octobre 2012.



nationale » en vue de la dépénalisation<sup>15</sup>, ce qui provoque une importante controverse médiatique. Le 9 avril, l'imam Massamba Diop annonce la création d'un observatoire de veille et de défense des valeurs culturelles et religieuses et Jamra demande au chef de l'État de se positionner<sup>16</sup>. L'ampleur prise par le débat oblige finalement Macky Sall à intervenir le 11 avril pour annoncer qu'il n'est pas prévu de dépénaliser l'homosexualité au Sénégal, information qui occupera la Une de la plupart des quotidiens le lendemain<sup>17</sup>. Ensuite, lors d'une conférence de presse organisée le 27 juin à l'occasion de la visite du président Barack Obama, la question est à nouveau posée par un journaliste, suscitant la réaffirmation de la position de Macky Sall<sup>18</sup>. Le débat semble clos. Ce contexte renforce pourtant la détermination d'Oumar et de Lamine. Durant cette période, leur reconnaissance en tant que leaders homosexuels s'accroît. Le fait de partager le devant de la scène produit un effet à la fois de renforcement mutuel et de concurrence entre les deux militants, qui entendent l'un et l'autre ne pas se limiter à la lutte contre le sida mais aussi se battre contre le sort réservé aux homosexuels. Oumar explique que « l'objectif du combat maintenant est de lutter contre la discrimination, la stigmatisation vis-à-vis des personnes LGBT et surtout la violence que ces gens-là subissent, c'est ça mon combat aujourd'hui »<sup>19</sup>. Lamine affiche un objectif similaire :

« Maintenant, notre vision, c'est aller au-delà de la prévention, c'est l'aspect droits humains. Comment un homosexuel peut vivre dans son quartier sans être agressé verbalement ou physiquement, ne pas être délogé ? Parce que moi qui vous parle, j'ai été délogé sept fois. [...] Je l'ai vécu de manière personnelle, j'ai fait de la prison, j'ai été délogé, j'ai été agressé, coupé, poignardé. Tout ça, ce n'est pas quelqu'un qui me l'a expliqué, je l'ai vécu. Donc, comment je peux aider mes pairs à ne pas passer par tout ça ? C'est ça le combat maintenant : comment on peut faire le plaidoyer, mais ne pas laisser les gens le faire à notre place »<sup>20</sup>.

Il insiste sur son objectif principal : « Notre combat c'est la dépénalisation, quel que soit le président qui sera là, ou qui est là, notre combat c'est la dé-pé-na-li-sa-tion de l'homosexualité ici au Sénégal ! »<sup>21</sup>.

Mais les deux militants sont bien seuls à se fixer un tel objectif. Les partenaires locaux ne s'alignent pas sur cette position et sont même hostiles à leurs prises de parole publiques. Mansour, responsable de l'ONG Préservation qui occupe une position relativement centrale dans l'espace de la lutte contre le sida chez les « populations clés » et joue un rôle d'intermédiaire pour le financement d'associations homosexuelles, explique :

« Je crois qu'il y a aussi un débat qui doit être clarifié, qui est que le travail qui est fait avec les associations et les organisations de lutte contre le sida, ce n'est pas un travail en faveur de la dépénalisation, qui est plutôt politique et juridique et droits humains, et qu'il faut distinguer les deux. Je pense que c'est le message de la dépénalisation qui a rendu les choses plus compliquées. [...] Maintenant, les gens disent : "On n'est pas

---

<sup>15</sup> « Réunion secrète d'homosexuels dans un hôtel de Dakar », Le Populaire, 28 mars 2013.

<sup>16</sup> « Massamba Diop, président de l'ONG Jamra annonce la création d'un observatoire anti-gay », Senenews, 9 avril 2013.

<sup>17</sup> Voir par exemple « Le Sénégal n'envisage pas la dépénalisation de l'homosexualité », Le Soleil, 12 avril 2013.

<sup>18</sup> Voir par exemple « Dépénalisation de l'homosexualité : Macky dit non à Obama », Walfadjri, 28 juin 2013.

<sup>19</sup> Entretien avec Oumar, Dakar, 27 avril 2013.

<sup>20</sup> Entretien avec Lamine, Dakar, 25 juin 2013.

<sup>21</sup> Ibid.

pour la violation des droits humains, mais on n'est pas non plus pour la dépénalisation." Je crois que c'est un discours assez équilibré. [...] Je crois qu'il y a une opportunité là que je trouve plus productive que le discours assez radical de Solidaire et de Défense »<sup>22</sup>.

Cette position, comme celle des membres du « comité de veille » mentionnée plus haut, illustre l'impossibilité pour les militants homosexuels de faire partager leur point de vue. Les organisations que ces derniers nomment « ONG d'encadrement » et dont dépendent leurs associations pour percevoir les financements des bailleurs internationaux refusent de suivre leurs revendications sur la dépénalisation. Sans aucun soutien local, la position des militants n'est bientôt plus tenable. La prise en compte de cette contrainte inéluctable pousse Lamine à changer de discours. À l'occasion d'une conférence sur le sida en France en 2014, il explique dans une interview radiodiffusée qu'il ne demande pas la dépénalisation de l'homosexualité mais la protection des personnes et le respect des droits (à la santé, au travail, à la sécurité, etc.) pour tous, c'est-à-dire précisément ce que préconisait Mansour.

Ce changement de position est d'autant plus notable qu'entre-temps des liens ont été tissés avec des associatifs français pour lesquels la dépénalisation est souhaitable. En effet, le profil combatif d'Oumar et Lamine a forcé l'admiration d'acteurs étrangers et les deux militants ont noué, entre autres, des relations avec certains homologues français, ce qui leur a permis d'obtenir un visa de dix ans pour faciliter leurs déplacements en France. Ils sont invités en 2013 à participer à la Gay Pride à Paris. À la fin de la même année, Solidaire et Défense sont intégrées au réseau Africagay contre le sida<sup>23</sup>, dont Lamine deviendra porte-parole de 2015 à 2018. Mais ce soutien international n'accroît en rien leur poids dans le débat public local. Au contraire, cela renforce l'idée que des militants français cherchent à encourager l'homosexualité au Sénégal.

### **Montée en puissance de l'opposition religieuse**

La décision de limiter leurs revendications publiques permet à Oumar et à Lamine de poursuivre et de professionnaliser quelque peu les activités de leurs associations durant la seconde moitié des années 2010. Mais les mobilisations religieuses ne désarment pas ; elles se renforcent et se recomposent, en particulier à l'occasion de deux controverses retentissantes autour du chanteur Wally Seck, très populaire au Sénégal, qui vont une fois de plus durement atteindre les militants. La première se déroule en 2016 après que l'artiste a porté un sac à main jugé féminin dans un clip vidéo et sur des photos. Le 19 janvier, alors que les réseaux sociaux se sont déjà enflammés, plus d'une dizaine d'associations et d'ONG regroupées au sein du collectif « Non à l'homosexualité » organisent une conférence de presse au cours de laquelle elles demandent notamment l'interdiction des associations homosexuelles<sup>24</sup>. Un rassemblement contre l'homosexualité est organisé à Dakar, néanmoins réprimé par les forces de l'ordre. Wally Seck finit par faire amende honorable en s'excusant et en détruisant le sac incriminé lors d'une prestation publique.

L'artiste fait cependant reparler de lui trois ans plus tard. Lors d'un concert à Dakar le 5 juillet 2019, il arbore un tee-shirt aux couleurs du drapeau arc-en-ciel, créé spécialement par la marque Converse pour le « mois des fiertés » qui vient d'être célébré dans de nombreux pays du monde.

---

<sup>22</sup> Entretien avec Mansour, Dakar, 24 février 2014.

<sup>23</sup> Sur ce réseau, voir Gallardo, 2020.

<sup>24</sup> « Une grande marche contre l'homosexualité ce vendredi à Dakar, "Collectif Non à l'homosexualité" », Senenews, 19 janvier 2016.

Dès le lendemain, tandis que certains militants le félicitent sur les réseaux sociaux, les pourfendeurs de l'homosexualité s'en prennent à nouveau à lui. Plus assuré que la fois précédente, Wally Seck porte plainte contre l'imam Ahmadou Makhtar Kanté – connu pour son usage des réseaux sociaux (Havard et al., 2020) – qui l'a accusé d'homosexualité, puis il retire sa plainte après qu'une délégation de confrères a plaidé sa cause auprès de l'artiste.

L'affaire et ses suites sont l'occasion d'une charge inédite lancée par Jamra contre les militants. En novembre 2019, Mame Mactar Guèye reproche à l'État d'avoir accepté la création légale d'associations homosexuelles. Quelques jours plus tard, il remet la liste au ministre de l'Intérieur en annonçant que ce dernier la rendra publique. Finalement, il dévoile lui-même l'identité des trois principales associations dans les médias.

Cette attaque directe enterre définitivement le principe, qui a longtemps représenté un contrat tacite avec le CNLS, selon lequel Jamra critiquait l'homosexualité mais ne cherchait pas à entraver les actions de lutte contre le sida. Un premier palier avait été franchi en 2008 après Icasa, puis un second en 2013 lorsque l'imam Massamba Diop avait commencé à utiliser dans les médias l'argument de la prévalence élevée du VIH chez les homosexuels pour mieux les condamner : « [Cela] confirme donc que ces déviants, en plus de constituer des contre-exemples pour la jeunesse, sont aussi une menace pour la Santé publique »<sup>25</sup>. Malgré cela, Bamar Guèye était toujours considéré comme un partenaire proche du milieu de la lutte contre le sida, en vertu de la double identité de Jamra : « Nous, c'est l'ONG. Quand Latif est décédé, il y a eu répartition des responsabilités. De son côté, l'Organisation islamique des fois a des discours durs, parce que c'est sur le plan spirituel »<sup>26</sup>. Un dernier palier est atteint avec cette décision de dénoncer publiquement certaines associations et leurs responsables dans les médias – même si cette dénonciation est faite en prétendant que leur objectif initial de lutte contre le sida a été dévoyé. Ainsi, l'aspect le plus marquant de la seconde affaire autour de Wally Seck est qu'elle a des répercussions immédiates et considérables sur le milieu associatif homosexuel. Plusieurs militants sont menacés sur les réseaux sociaux ou plus directement, et certains choisissent de se réfugier dans des pays voisins. Lamine est le premier à se retrouver pris dans la tourmente. Certains prétendent qu'il a posté un message de félicitations à Wally Seck sur les réseaux sociaux, mais l'intéressé dément et nous n'en avons pas trouvé trace. En revanche, il explique que des vidéos militantes qu'il avait mises en ligne quelques années auparavant ont été utilisées pour faire campagne contre lui. Un autre membre de Solidaire, jeune militant politique, est aussi nommément visé par les médias, qui dévoilent son orientation sexuelle. Les partenaires locaux décident très vite de leur faire quitter le Sénégal. Lamine part en France et cinq autres membres de l'association se rendent dans un pays voisin. Seul Lamine reviendra ; les autres finiront par demander l'asile auprès du HCR. L'association est contrainte de fermer ses bureaux puis perd définitivement son local.

Oumar est touché lui aussi, bien que rien ne le liait à l'affaire. Dès le déclenchement de la controverse, il apprend par un ami que sa maison située en périphérie de Dakar a été recouverte d'une inscription « Non à l'homosexualité dans le quartier ». Il part se cacher dans une autre ville pendant plusieurs semaines puis les partenaires locaux l'envoient lui aussi dans un pays voisin. Il revient après quelques mois mais, du fait de sa clandestinité, à l'inverse de Lamine, il n'a plus de revenu ni véritablement de protection. Il vit caché chez des amis et doit se déplacer régulièrement. Au cours des deux années suivantes, il est plusieurs fois reconnu et victime de violences. C'est la période de l'épidémie de Covid-19 et, au Sénégal, les homosexuels sont fréquemment accusés d'en

---

<sup>25</sup> C. Thiam, « Contre la dépénalisation de l'homosexualité. L'ONG Jamra obtient le soutien de toutes les familles religieuses du pays », Enquête, 9 avril 2013.

<sup>26</sup> Entretien avec Bamar Guèye, Dakar, 4 mars 2014.

être responsables. Finalement, Oumar, dont le visa pour la France est toujours valide mais plus pour longtemps, décide de s'y exiler et d'y demander l'asile. Cette décision lourde de sens, prise à contrecœur, nous invite pour finir à interroger plus en détail les raisons qui l'ont poussé à faire ce choix.

### **Visibilité homosexuelle et rapports de pouvoir locaux**

On ne peut comprendre la façon dont est traitée la question de l'homosexualité au Sénégal, y compris par les personnes concernées, sans tenir compte du rôle dans les rapports sociaux d'une valeur cardinale : la sutura, qui peut se traduire par « discrétion » (Mills, 2011). Cette notion est garante d'un ordre qui distribue les comportements entre l'honneur et la honte. Elle explique la conformation à l'ordre social, non seulement imposée mais aussi le plus souvent consentie et désirée, et l'évitement des comportements considérés comme inconvenants. Une grande partie de ce qui relève de la publicisation de l'intime est ainsi proscrite, a fortiori si cela s'oppose à la morale religieuse. Toutefois, cette règle fort prégnante n'interdit pas divers arrangements ou aménagements, qui peuvent la rendre compatible avec le vécu et l'expression d'identités sexuelles minoritaires (Oudenhuisen, 2021). Par ailleurs, et surtout, elle n'a plus le même sens pour certaines des personnes qui ont été projetées du côté de la honte contre leur gré, par un dévoilement forcé de leur orientation sexuelle, par des violences, par une arrestation policière ou un emprisonnement qui ont fait voler en éclat la discrétion qu'elles pouvaient s'efforcer de respecter. Ainsi peut s'entendre le fait qu'Oumar refuse l'invisibilité dès le début de son engagement. Au sujet de son expérience antérieure aux activités associatives, avec son partenaire européen, il explique : « À l'époque j'étais totalement discret, mais quand on nous attaque, tout de suite je revendique avec une position radicale »<sup>27</sup>. Dès sa participation à l'atelier de formation d'Ensemble en 2003, il remarque : « C'était intéressant mais il y avait trop de craintes. On ne devait même pas sortir pour ne pas alerter le voisinage. [...] Moi, j'ai refusé ça plus tard »<sup>28</sup>. Quand le Groupement anti-sida accepte de financer son association à ses débuts, il leur explique qu'il ne fera pas ses activités la nuit mais la journée, non pas dans une maison fermée mais dans les mairies en louant une salle publique, car « elles sont faites pour tout le monde »<sup>29</sup>. Oumar s'est souvent vanté du fait que Défense était la seule association au Sénégal dont les statuts officiels font mention de l'homosexualité. Surtout, il a témoigné plusieurs fois à visage découvert dans les médias internationaux, parfois repris par les médias locaux. De son côté, Lamine a subi un dévoilement forcé à grande échelle au moment de son arrestation et de son emprisonnement, d'autant plus qu'il était connu dans sa commune pour ses activités associatives non liées à l'homosexualité ; il ne pouvait donc plus rester entièrement discret par la suite.

Si les violences et le dévoilement forcé qu'elles impliquent ont favorisé un militantisme public chez les deux responsables associatifs, cela n'en fait pas une raison d'agir suffisante à elle seule. Dans d'autres cas où la répression (généralement de l'État) renforce l'action militante, certaines conditions sont présentes, dont par exemple la préexistence d'un ferment contestataire à l'action, le soutien au moins potentiel d'une partie de la population ou l'existence d'une identité collective qui peut être socialement promue. Dans le cas des homosexuels au Sénégal, aucune de ces conditions n'existe. Les risques d'arrestation, de réprobation sociale ou de violence neutralisent au contraire la parole publique, y compris au sein des associations, où la présence des membres

---

<sup>27</sup> Entretien avec Oumar, Dakar, 27 avril 2013.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Ibid.

s'explique plus souvent par la recherche d'une sociabilité entre pairs ou de rétributions liées aux activités de lutte contre le sida que par la volonté de transformer l'ordre social. De ce point de vue, Oumar et Lamine sont des exceptions, la plupart des autres responsables ou membres d'associations respectant scrupuleusement l'injonction à la discrétion. Toutefois, ils ne sont pas identiques. Bien que visibles l'un et l'autre, et bien que les problèmes qu'ils ont rencontrés découlent en grande partie de cette visibilité, Oumar et Lamine n'ont pas connu le même sort : l'un est toujours au Sénégal et l'autre en est parti. Il reste pour finir à établir les raisons de ces parcours différents.

Précisons tout d'abord que tous les deux ont toujours dit qu'ils ne souhaitaient pas quitter le Sénégal, où ils ont notamment des attaches familiales. Ils disposaient d'un titre de séjour de dix ans pour la France valable jusqu'en 2023 mais ne voulaient en faire usage que pour de courts séjours. Leurs parcours associatifs se ressemblent puisqu'ils ont été médiateurs de santé dans les mêmes structures. Tous les deux vivaient de leurs activités salariées pour la lutte contre le sida. Ils étaient donc profondément dépendants des logiques de cet espace au Sénégal. Mais ils ne se conformaient pas de la même manière à ses règles. Oumar a pratiqué un activisme sans concession et a fini par perdre tous ses revenus, et donc ses protections. Lamine a mieux joué le jeu en se conformant davantage aux différentes attentes qu'impliquaient ses activités. Par exemple, il s'est formé continûment à l'écriture et à l'informatique alors qu'Oumar avait des difficultés dans ces domaines. Or les organismes qui les encadrent et les font vivre les protègent dans une certaine mesure dès lors qu'ils acceptent certaines contraintes.

La première attente des partenaires locaux est la discrétion. Les pouvoirs publics et les « ONG d'encadrement » considèrent en effet qu'il est nécessaire que la question homosexuelle soit le moins possible abordée dans le débat public. Ce qui est en jeu n'est pas leur conception de l'homosexualité ou de la place qui doit lui être accordée dans la société, mais les effets d'empêchement que de tels débats sont susceptibles de produire sur les activités qu'ils mènent auprès des homosexuels. Par exemple, un des responsables du Groupement anti-sida confiait à l'un de nous en 2014 que Barack Obama leur avait fait beaucoup de tort en abordant publiquement la question avec Macky Sall et qu'il faut négocier « porte fermée »<sup>30</sup>. Le même jour, le responsable de l'ONG Préservation déclarait : « Moi, je suis de plus en plus en faveur d'une approche qui ne s'expose pas dans les médias »<sup>31</sup>.

De ce point de vue, la stratégie de visibilité médiatique choisie par Oumar contrevient à leurs desiderata, à la fois en elle-même (la visibilité n'étant pas souhaitable) et parce qu'elle se fait de manière imprévisible et incontrôlable. Lorsqu'une interview d'Oumar est publiée sur Internet fin 2012, le responsable de l'ONG Préservation lui reproche de ne pas lui avoir demandé son avis avant de l'accorder, lui dit qu'il n'aurait pas été d'accord et qu'Oumar devra assumer seul les conséquences de cet acte. Ce désir de domestication des velléités militantes traduit non seulement un défaut de solidarité (Currier, 2014), mais aussi une véritable lutte pour l'invisibilité de la part des partenaires locaux, renversant la logique traditionnelle des minorités sexuelles engagées dans des « luttes pour la visibilité » (Voirol, 2005).

Confinées au bout de la chaîne de financement pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre le sida, les associations homosexuelles ont cherché au fil des ans à réduire leur dépendance et à renforcer leur autonomie, par exemple en obtenant des financements qui ne transitent pas par les « ONG d'encadrement », ce qui a rarement été possible. Oumar affirme que celles-ci ne laisseront jamais les associations devenir autonomes. Au cours des dernières années, il leur a prêté

---

<sup>30</sup> Entretien avec un responsable du Groupement anti-sida, Dakar, 24 février 2014.

<sup>31</sup> Entretien avec Mansour, Dakar, 24 février 2014.

des intentions malveillantes, au point de soupçonner certaines d'entre elles de ne pas être étrangères aux dénonciations d'associations lancées par Jamra dans les médias<sup>32</sup>. Que ces soupçons soient fondés ou non, ils en disent long sur l'absence de confiance envers ces partenaires locaux. Le raisonnement d'Oumar s'appuie sur un examen attentif et désenchanté de la situation : il a depuis longtemps observé le sort réservé à des militants qui auraient été utilisés par ces organisations pendant une période, puis délaissés par la suite, y compris jusqu'au dénuement total. Il cite notamment le cas de Souleymane (fondateur d'Ensemble), mort selon lui dans l'indifférence de partenaires qui n'ont pas financé les soins nécessaires à sa survie<sup>33</sup>. Oumar avait prévu que lorsqu'il se retrouverait dans la même situation, il quitterait le pays, ce qu'il a finalement fait. Lamine a réussi pour sa part à se rendre plus incontournable en occupant une place relativement centrale dans les espaces à la fois national et international. Il a aussi su professionnaliser son association en parvenant à recruter des personnes plus diplômées que la majeure partie des membres des associations homosexuelles et en trouvant les moyens de la doter d'un siège qui a été inauguré en 2017 en présence de représentants d'institutions, dont la secrétaire exécutive du CNLS – le siège de Défense est lui resté au domicile d'Oumar. Cela lui a permis de conserver une certaine indépendance. Mais lui aussi critique régulièrement l'ambivalence des « ONG d'encadrement » et de l'État, par exemple à propos des événements survenus en 2019 suite à l'affaire du tee-shirt de Wally Seck :

« Ce qu'on a noté, c'est qu'il n'y a pas de mesures de sécurité, de mesures d'accompagnement pour les associations communautaires qui travaillent dans la réponse au VIH. Parce que nous sommes en train de contribuer à une réponse efficace, et je pense que l'État du Sénégal et les organisations comptent sur nous pour avoir une réponse efficace. Ça veut dire que nous sommes sollicités, nous sommes impliqués au plus haut niveau, et il n'y a pas de mesures d'encadrement, de sécurité pour nous. Donc ça veut dire que c'est une sorte d'utilisation. Quand on a besoin d'atteindre les indicateurs, ils viennent vers nous, et après si on a des problèmes, on ne voit personne. [...] N'empêche que nous, nous sommes toujours déterminés à rester et travailler quelle que soit l'hostilité du pays, nous pensons que notre valeur ajoutée, c'est ici, ce n'est pas ailleurs. Maintenant, pour ce faire, on a toujours besoin d'être encadrés parce que nous ne voulons pas être des martyrs, nous ne voulons pas être tués parce que le contexte n'est pas favorable, nous voulons juste la sécurité qui nous permet de rester et travailler »<sup>34</sup>.

Ce reproche fait aux « ONG d'encadrement » d'avoir rendu visibles les homosexuels par intérêt mais de ne pas faire le nécessaire pour les protéger est ancien et durable ; il était déjà formulé par Souleymane au moment de la première enquête réalisée au début des années 2000 (Sappe, 2002a). Lamine pense qu'un arrêté pourrait être pris pour sécuriser les associatifs en danger. Mais il attend aussi des « ONG d'encadrement » et de l'État qu'ils communiquent publiquement pour contrer les attaques dans les médias, considérant que leur silence permet aux adversaires de mentir impunément et de renforcer ainsi l'homophobie générale.

En effet, la force de Jamra et d'autres acteurs religieux est de savoir jouer avec une logique souvent à l'œuvre au Sénégal selon laquelle, face à une controverse, nombreux sont ceux qui préféreront

---

<sup>32</sup> Entretien avec Oumar, Dakar, 16 novembre 2019.

<sup>33</sup> Entretien avec Oumar, Nouakchott, 12 juin 2018.

<sup>34</sup> Entretien avec Lamine, Dakar, 24 novembre 2019.

conserver le silence pour ne pas l'alimenter mais la laisser s'éteindre. Ce comportement est lui-même lié à l'injonction à être un bon musulman, à laquelle l'immense majorité des Sénégalais ne souhaite pas se soustraire, et qui ne serait pas compatible avec le fait de prendre la défense des homosexuels et encore moins de se présenter comme tel. C'est de cette double logique que procédait le silence des protagonistes et des organisateurs de la réunion du Groupement anti-sida mise en cause par Le Populaire en 2013 : en dehors d'un responsable d'une organisation sénégalaise de défense des droits humains, personne n'a rectifié les informations délibérément erronées de l'article. Des informations fausses peuvent donc être diffusées en espérant qu'à défaut de démenti, elles seront considérées comme vraies. Ce travestissement des faits s'opère avec le consentement, voire la participation, de certains journalistes, parfois soudoyés pour cela. Alors que l'État et les « ONG d'encadrement » semblent attendre des associations homosexuelles qu'elles puissent se « mobiliser sans protester » (Siméant, 2013 ; Bouilly, 2019), la position de Lamine consiste à se conformer à certaines de leurs attentes pour mieux confronter les organisations dominantes à leurs contradictions : se limiter à la lutte contre le sida ne protège pas des agressions. De même, la visibilité homosexuelle, si elle a pu être un choix à certaines étapes des parcours d'Oumar et de Lamine, est d'abord apparue comme une contrainte imposée par d'autres, et la menace qu'elle resurgisse comme telle pèse sur eux indéfiniment.

\*\*\*

Au moment où Oumar et Lamine ont créé leurs associations, l'engagement homosexuel au Sénégal n'avait pas lieu d'être pensé comme à risques ou à coûts élevés (McAdam, 1986 ; Wiltfang & McAdam, 1991), même si la contrainte de la discrétion s'imposait à tous. Cela apparaissait plutôt comme une opportunité découlant de l'extension du « marché du sida » (Delaunay et al., 1998) à la cible homosexuelle en Afrique. Mais à partir des événements de 2008, tout a changé et le climat n'a cessé de se détériorer, en dépit de périodes d'accalmie apparente. En devenant visibles au moment où le danger s'amplifiait, Oumar et Lamine devenaient aussi des cibles potentielles mieux définies. Si les violences ont pu renforcer leur motivation à s'engager, elles ont également fini par provoquer un phénomène d'« usure émotionnelle » (Peña et al., 2023), en particulier chez Oumar. Le cumul de cette usure et de l'absence de revenus et de protection face aux violences subies a eu raison de son engagement. Rester au Sénégal n'était plus possible, quand bien même il aurait décidé de mettre fin à son militantisme ; la question du désengagement ne se posait donc pas pour lui en termes de désaffection militante, mais plus radicalement en termes d'exil. Le départ de ce militant précis en dit long sur l'évolution du rapport de force entre les acteurs qui travaillent à réduire l'épidémie chez les homosexuels et ceux, bien plus nombreux et chaque année plus mobilisés, dont le combat est d'éradiquer l'homosexualité. L'avantage incontestable pris par ces derniers interroge ainsi les logiques d'affrontement entre « mouvement » et « contre-mouvement ».

Dans certains contextes, les mobilisations qui prennent pour cible les minorités sexuelles ont été analysées comme des « contre-mouvements anticipés » (« anticipatory countermovement ») (Weiss, 2013), c'est-à-dire se développant avant le mouvement qu'ils sont censés contrer, de manière préventive en quelque sorte, dans le but d'empêcher son essor, mais aussi et surtout de dominer le jeu. Certes, des associations homosexuelles existaient au moment où Jamra a intensifié sa lutte contre l'homosexualité – qu'elle avait démarrée bien avant –, mais elles n'étaient qu'embryonnaires et dépourvues de pouvoir ou d'influence. Il y avait donc bien de sa part une tentative de préemption visant à orienter le débat dans le sens qu'elle souhaitait. Pour autant, nous

avons vu que la situation étudiée est loin de se résumer à un tête-à-tête : les militants homosexuels et les militants religieux n'entretiennent pas une relation exclusive. Il existe entre eux des acteurs déterminants qui se distinguent par leur sens de l'effacement. Ainsi, la situation d'Oumar et de Lamine ne dépend-elle pas seulement des opposants qui les prennent pour cibles, mais aussi et surtout des acteurs qui dominent l'espace de la lutte contre le sida dont les deux militants font partie, et qui adoptent une position ambiguë de soutien muet, c'est-à-dire non pas d'alliés de la cause homosexuelle mais de partenaires « non alignés ». Leur absence de réaction publique face à l'ostracisme subi par les deux militants homosexuels, et plus largement par leurs pairs violentés, arrêtés ou emprisonnés, permet le développement ininterrompu des mobilisations contre l'homosexualité. Loin d'une simple opposition entre « mouvement » et « contre-mouvement », la situation actuelle s'explique par le rôle central qu'a joué l'absence de solidarité publique des alliés supposés d'Oumar et de Lamine.

Le cœur des litiges opposant les deux militants aux pourfendeurs de l'homosexualité, mais aussi à certains partenaires de la lutte contre le sida, est leur visibilité publique. En principe, au Sénégal, la sutura fait peser sur la vie des homosexuels en société une sorte de retenue obligatoire, tout en assurant leur tranquillité dès lors qu'elle est respectée. Mais au cours de la période étudiée, l'oppression toujours plus grande des homosexuels a invalidé le principe selon lequel le silence et la discrétion mettent à l'abri de l'opprobre, puisqu'elle expose publiquement les individus contre leur gré. Nous avons vu qu'Oumar et Lamine ont été soumis au stigmatisme avant de se rendre visibles. De plus, les niveaux d'expression publique sont divers et les deux militants ont rarement eu recours aux médias sénégalais grand public. En revanche, leurs opposants les sollicitent très fréquemment. La présence tonitruante de l'homosexualité dans les médias est surtout de leur fait, avec pour conséquences une entorse paradoxale de leur part à la sutura, et le fait qu'elle devient plus difficile à respecter par les militants homosexuels qui se trouvent régulièrement exposés sans qu'ils ne l'aient toujours décidé.

La visibilité publique n'est donc pas un donné stable mais un état fluctuant qui ne dépend pas de la seule volonté des personnes concernées. Le fait qu'elle relève à la fois d'un choix et d'une contrainte, selon les circonstances, montre son caractère éminemment relationnel. Cela suggère aussi l'impossibilité de caractériser au Sénégal l'engagement homosexuel en tant que tel comme relevant soit de l'« infra-politique » soit du « politique », ou de séparer les mobilisations « discrètes » ou « à bas bruit » des mobilisations « contestataires », puisque nous avons vu que ces différentes approches ont existé dans un même contexte, pour une même cause, chez les deux principaux militants.

## **Bibliographie**

Angotti, N., T. McKay et R. Sullivan Robinson, 2019, « LGBT Visibility and Anti-Gay Backlash: Unintended Consequences of Responses to HIV/AIDS in Malawi and Senegal », *Sociology of Development*, vol. 5, n° 1, p. 71-90.

Baisley, E., 2015, « Framing the Ghanaian LGBT Rights Debate: Competing Decolonisation and Human Rights Frames », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 49, n° 2, p. 383-402.

Bertolt, B., 2020, « Les ambiguïtés de la question homosexuelle au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, n° 239, p. 645-669.

Bouilly, E., 2019, *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal*, Paris, Dalloz.



Broqua, C., 2016, « Islamic Movements against Homosexuality in Senegal: The Fight against AIDS as Catalyst », in A. van Klinken et E. Chitando (dir.), *Public Religion and the Politics of Homosexuality in Africa*, Abingdon, Routledge, p. 163-179.

Combes, H. et O. Fillieule, 2011, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 6, p. 1047-1072.

Cuadros, D. et D. Rocha, 2013, « Militantisme et répression », *Cultures & Conflits*, n° 89, p. 7-11.

Currier, A., 2014, « Arrested Solidarity: Obstacles to Intermovement Support for LGBT Rights in Malawi », *Women's Studies Quarterly*, vol. 42, n° 3-4, p. 146-163.

Davenport, C., H. Johnston et C. Mueller (dir.), 2005, *Repression and Mobilization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Delaunay, K., A. D. Blibolo et K. Cissé-Wone, 1998, « Des ONG et des associations : concurrences et dépendances sur un "marché du sida" émergent. Cas ivoirien et sénégalais », in J.-P. Deler, Y.-A. Fauré, A. Pivetau et P.-J. Roca (dir.), *ONG et développement : société, économie, politique*, Paris, Karthala, p. 115-141.

Engelberg, G., A. Moreau et Comité restreint du Comité de crise, 2011, *De l'intervention en temps de crise au plaidoyer à long terme. Promouvoir la tolérance et le respect des droits des groupes vulnérables au Sénégal*, Dakar, ACI/FHI/USAID.

Fetner, T., 2008, *How the Religious Right Shaped Lesbian and Gay Activism*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Fillieule, O. et C. Broqua, 2020, « Sexual and Reproductive Rights Movements and Counter Movements from an Interactionist Perspective », *Social Movement Studies*, vol. 19, n° 1, p. 1-20.

Gallardo, L., 2020, *Africagay contre le sida : un « combat africain » ? Approche relationnelle d'une mobilisation inter-associative franco-africaine*, Thèse de doctorat en sociologie, Nanterre, Université Paris Nanterre.

Gomez-Perez, M., 2011, « Des élites musulmanes sénégalaises dans l'action sociale : des expériences de partenariats et de solidarités », *Bulletin de l'Apad*, n° 33, <https://journals.openedition.org/apad/4088>.

Havard, J.-F., C. Wilhelm et F. M. Diouf, 2020, « Un imam "connecté" au Sénégal. Auto-entrepreneuriat religieux et stratégie "agendatique" », *Communication & langages*, n° 205, p. 35-55.

Larmarange, J., A. Desgrées du Lou, C. Enel et A. Wade, 2009, « Homosexualité et bisexualité au Sénégal : une réalité multiforme », *Population*, vol. 64, n° 4, p. 723-756.

Lavoie, K., 2015, « VIH/sida, homosexualité et innovations sociales en matière de prévention au Sénégal : le rôle des médiateurs de santé », *Aspects sociologiques*, vol. 22, n° 1, p. 35-61.

Mbaye, A. C., 2018, *Les discours sur l'homosexualité au Sénégal. L'analyse d'une lutte représentationnelle*, Munich, AVM.edition.

McAdam, D., 1986, « Recruitment to High-Risk Activism: The Case of Freedom Summer », *American Journal of Sociology*, vol. 92, n° 1, p. 64-90.

McKay, T. et N. Angotti, 2016, « Ready Rhetorics: Political Homophobia and Activist Discourses in Malawi, Nigeria, and Uganda », *Qualitative Sociology*, vol. 39, n° 4, p. 397-420.

Meyer, D. S. et S. Staggenborg, 1996, « Movements, Countermovements, and the Structure of Political Opportunity », *American Journal of Sociology*, vol. 101, n° 6, p. 1628-1660.

Mills, I., 2011, *Sutura: Gendered Honor, Social Death, and the Politics of Exposure in Senegalese Literature and Popular Culture*, Thèse de doctorat en philosophie, Berkeley, University of California.

- Niang, C. I. et E. Foley, 2019, « Radical Inclusion and the Life of a Public Intellectual: A Conversation with Cheikh Ibrahima Niang », in B. M'Baye et B. Brilliant Muhonja (dir.), *Gender and Sexuality in Senegalese Societies: Critical Perspectives and Methods*, Lanham, Lexington Books, p. 257-291.
- Niang, C. I., P. Tapsoba, E. Weiss, M. Diagne, Y. Niang, A. M. Moreau, D. Gomis, A. S. Wade, K. Seck et C. Castle, 2003, « "It's Raining Stones": Stigma, Violence and HIV Vulnerability among Men who Have Sex with Men in Dakar, Senegal », *Culture, Health & Sexuality*, vol. 5, n° 6, p. 499-512.
- Oudenhuijsen, L., 2021, « Quietly Queer(ing): The Normative Value of Sutura and its Potential for Young Women in Urban Senegal », *Africa*, vol. 91, n° 3, p. 434-452.
- Peña, A. M., L. Meier et A. M. Nah, 2023, « Exhaustion, Adversity, and Repression: Emotional Attrition in High-Risk Activism », *Perspectives on Politics*, vol. 21, n° 1, p. 27-42.
- Pinell, P., C. Broqua, P.-O. de Busscher, M. Jauffret et C. Thiaudière, 2002, *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)*, Paris, PUF.
- Qureshi, A., 2022, « Stigma and Strategy in Pakistan's HIV Prevention Sector », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 28, n° 4, p. 1177-1191.
- Sappe, R., 2002a, *Journal de terrain*.
- Sappe, R., 2002b, *Le sida et les rapports sexuels entre hommes en Afrique noire, Rapport de recherche*, Bruxelles, Observatoire socio-épidémiologique du sida et des sexualités.
- Shukan, T., 2019, « Militants malgré eux ? Les jeunes contestataires face à la répression en Biélorussie », *Politix*, n° 126, p. 163-192.
- Siméant, J., 2013, « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 2, p. 125-143.
- Uysal, A., 2013, « Comme des pépins de grenade dispersés. Répression et devenir des militants de Devrimci-Yol en Turquie », *Politix*, n° 102, p. 109-128.
- Voirol, O., 2005, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130, p. 89-121.
- Wade, A. S., C. Toure Kane, P. A. Niang Diallo, A. Khoudia Diop, K. Gueye, S. Mboup, I. Ndoeye et E. Lagarde, 2005, « HIV Infection and Sexually Transmitted Infections among Men who Have Sex with Men in Senegal », *AIDS*, vol. 19, n° 18, p. 2133-2140.
- Weiss, M. L., 2013, « Prejudice before Pride: Rise of an Anticipatory Countermovement », in M. L. Weiss et M. J. Bosia (dir.), *Global Homophobia: States, Movements, and the Politics of Oppression*, Champaign, University of Illinois Press, p. 149-173.
- Wiltfang, G. L. et D. McAdam, 1991, « The Costs and Risks of Social Activism: A Study of Sanctuary Movement Activism », *Social Forces*, vol. 69, n° 4, p. 987-1010.